

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 98.053

L'An mil neuf cent quatre vingt dix huit le 25 Juin à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

DATE DE CONVOCATION

18 Juin 1998

DATE D'AFFICHAGE

18 Juin 1998

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD et CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, GERMA, Mlle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC et SIMONNET, Conseillers,

ETAIT REPRESENTE : Monsieur QUENTIN par Monsieur BOURGEOIS

EXCUSES : MM. HUGENDBLER et DONZIER

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 30
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : REFECTION DU MUSOIR DIGUE SUD DE LA CALE DU BAC

VOTE : UNANIMITE

Depuis plusieurs années, sous l'assaut des vagues des tempêtes hivernales le musoir de la cale du Bac ainsi que la maçonnerie de la digue d'accès au musoir ont été très endommagés. Des blocs de béton de plusieurs tonnes ont été déplacés et il devient impératif de procéder à la réfection de ces ouvrages. Le coût d'objectif de l'opération s'élève à 450.000 Frs TTC.

Les crédits nécessaires à la réalisation des travaux ont été inscrits au Budget Primitif 1998.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur l'opportunité du projet et de confier la Maîtrise d'Oeuvre des travaux aux services de l'équipement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

- VU l'arrêté interministériel du 7 décembre 1979 relatif aux concours apportés aux collectivités locales et à leurs groupements par l'état (Service de l'Equipement) en application des lois n° 48-1530 du 29 septembre 1948 et n° 55-985 du 26 juillet 1955

- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- de solliciter le concours de la Direction Départementale de l'Equipement pour assurer l'étude et la direction des travaux nécessaires à la réfection du Musoir et la maçonnerie de la digue sud de la Cale des Bacs

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 6 Juillet 1998
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS